

Aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

Commune de Longpont-sur-Orge

Département de l'Essonne
5870 habitants

Maire : Jean Jacques SCHERCHEN



Source IGN

Contexte

Le groupe scolaire et la crèche sont difficilement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), le déplacement est problématique pour les personnes handicapées et les parents munis d'une poussette, sur les trottoirs trop étroits.

Élément déclencheur

Petite commune où les véhicules en stationnement ont envahi tous les espaces et ne respectent pas l'espace normalement réservé aux piétons, en particulier les PMR.



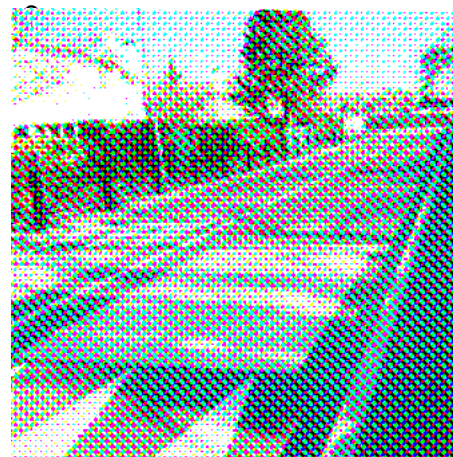
Objectifs principaux

- Respecter l'espace normalement réservé aux piétons,
- Permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en sécurité dans le respect de la loi 2005-102 du 11 février 2005 relatif à la mise en accessibilité et aux aménagements des abords.

Détail de l'action

Modification des trottoirs et mise en conformité de passages piétons aux normes pour les personnes handicapées :

- La pose et la dépose de 5 ml de bordures de trottoir de type T2
- Le reprofilage et le chargement en enrobé de la partie du trottoir



- La pose de bandes pododactiles selon les normes
- Le marquage au sol du passage piéton en peinture
- Pose de barrières de sécurité et élargissement du trottoir de 50 centimètres

Montage

Avec la collaboration de la Région Ile de



Le coût représente environ de 1200 € TTC par trottoir

France et du Syndicat des transports parisiens. Les travaux ont été réalisés par le bailleur voirie de la commune

Date de réalisation

Juillet 2006

Bilan

Les espaces réglementaires et sécurisés sont en place, le premier bilan, concernant les questions relatives aux aménagements et à la circulation, est positif.

Qui contacter

Maire Adjoint chargé des travaux
Michel POISSON: 01 69 01 68 18
et M. DUTHOIT